

## L'exactitude de la perception des parents au sujet de l'agrément des services de garde au Canada



par Leanne Findlay et Simon Hill

Date de diffusion : le 22 juin 2022



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***L'exactitude de la perception des parents au sujet de l'agrément des services de garde au Canada***

par *Leanne Findlay et Simon Hill*

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202200600002-fra>

## **Résumé**

Certains parents peuvent ne pas être des consommateurs bien informés des services de garde d'enfants, ce qui comprend le fait de ne pas connaître le statut réglementaire du service de garde. La présente étude examine l'exactitude de la déclaration par les parents au sujet de l'agrément des services de garde au Canada. À l'échelle nationale, environ les trois quarts des parents ont indiqué avec précision si les services de garde qu'ils utilisaient étaient officiels ou non, bien que les parents ayant déclaré avoir utilisé des services de garde non officiels étaient plus précis que ceux qui ont déclaré avoir utilisé des services de garde officiels. En outre, les caractéristiques sociodémographiques, comme le revenu et le niveau de scolarité des parents, étaient positivement associées à l'exactitude des déclarations. Il est important de connaître le statut réglementé des services de garde pour la prise de décisions par les parents, car la réglementation peut être associée à une meilleure qualité de services et à de meilleurs résultats pour les enfants et les familles.

Mots-clés : services de garde réglementés, qualité, services de garde officiels et non officiels, déclaration des parents

## **Auteurs**

Leanne Findlay travaille à la Division de l'analyse de la santé, au sein de la Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada. Simon Hill travaille au Centre de données sur la santé de la population de Statistique Canada.

La participation des enfants à des services de garde réglementés de grande qualité a été liée à des résultats positifs pour les enfants, comme un comportement agressif plus faible, de meilleurs résultats cognitifs et scolaires (Larose *et al.*, 2021; Love *et al.*, 2003; Romano *et al.*, 2010) et est fondamentale pour donner aux jeunes enfants la possibilité d'apprendre et de socialiser avant le début des études scolaires. La réglementation des garderies et des services de garde en milieu familial profite aux enfants en établissant des normes pour la sécurité de l'enfant, les ratios enfants-éducateurs et le niveau de scolarité et la formation des éducateurs (Stitou *et al.*, 2018), qui sont tous des éléments clés de la prestation de services de garde de grande qualité. En revanche, on ne connaît pas la qualité des services de garde non réglementés et on ne sait pas non plus s'ils se conforment aux normes et aux règlements provinciaux, si ce n'est le nombre maximum d'enfants pris en charge, qui fait lui-même l'objet d'un contrôle irrégulier. En général, les enquêtes sur la garde des enfants s'appuient sur la déclaration par les parents au sujet de l'agrément; toutefois, il n'existe aucune donnée sur l'exactitude de ces déclarations. La présente étude vise à examiner l'exactitude du statut réglementaire déclaré par les parents pour les services de garde, y compris les garderies et les centres de garde en milieu familial, où il peut être difficile d'évaluer le statut réglementaire.

## La garde des enfants au Canada

Pour que les systèmes d'éducation et de soins de la petite enfance puissent répondre aux besoins des enfants canadiens, il faut comprendre le paysage des services de garde au Canada. Récemment, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir dans l'amélioration de l'accès, de la disponibilité et de la qualité des services de garde à l'échelle nationale (Emploi et Développement social Canada, 2018; ministère des Finances Canada, 2021; Affaires mondiales Canada, 2018). Toutefois, la garde d'enfants est administrée par l'entremise des 10 provinces et des 3 territoires, chacun ayant ses propres processus et normes de délivrance de permis et de réglementation. Le secteur réglementé, souvent appelé « service de garde officiel »<sup>1</sup>, est régi par un organisme de réglementation (c.-à-d. la province ou le territoire), qui précise des aspects tels que les ratios enfants-personnel, les cadres de programmes d'études et la formation minimale des fournisseurs. Ce secteur fait l'objet d'une surveillance régulière. En revanche, le secteur non réglementé respecte des limites de sécurité très fondamentales, comme le nombre maximal d'enfants dans un lieu. Il ne fait pas l'objet de surveillance, sauf lorsque les plaintes font l'objet de suivi, et les services de garde sont généralement offerts dans un milieu familial (Friendly *et al.*, 2020; Prentice et White, 2019). À l'échelle nationale, il existe très peu de renseignements sur les services de garde non réglementés, car il est difficile de les localiser ou d'en faire le suivi. Par exemple, il n'est pas possible de recueillir des renseignements à partir de sources de données administratives puisqu'elles excluent souvent ces types d'environnements de services de garde.

Dans le secteur réglementé, il existe des différences entre les provinces et les territoires dans l'organisation des services de garde d'enfants, particulièrement dans les services de garde d'enfants en milieu familial. Il existe généralement deux modèles : le modèle d'organisme (c.-à-d. un organisme central qui assure la surveillance ou la gestion de nombreuses garderies différentes) et le modèle réglementé individuellement (chaque service de garde en milieu familial est agréé directement par la province ou le territoire; Friendly *et al.*, 2020). Au moment de la présente étude, les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Alberta<sup>2</sup> et de l'Ontario ont utilisé un modèle d'organisme, selon lequel les garderies sont agréées directement par la province, puis les organismes approuvent et gèrent les services de garde en milieu familial individuels. En revanche, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-

1. Tout au long de l'article, le terme « officiel » sera utilisé; cependant, l'enquête demandait aux parents si le service de garde de leur enfant était agréé.
2. Au moment de la collecte des données, l'Alberta utilisait le modèle d'organisme, mais n'accordait pas de permis aux organismes ou aux services de garde en milieu familial. Au lieu de cela, l'Alberta a qualifié les organismes et les services de garde en milieu familial comme des « services de garde approuvés ».

Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont un modèle de permis individuel selon lequel les services de garde en milieu familial sont réglementés directement par la province ou le territoire respectif. Enfin, les deux modèles sont utilisés par Terre-Neuve-et-Labrador, où certains services de garde en milieu familial sont réglementés directement et d'autres sont approuvés par un organisme. La complexité des modèles de réglementation peut accroître la difficulté de recueillir des renseignements sur les services de garde d'enfants au Canada, en particulier auprès des parents.

## Collecte de renseignements sur les services de garde réglementés et non réglementés

Des enquêtes nationales sur les services de garde, comme l'Enquête sociale générale et l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (EMAGJE), ont permis de recueillir des renseignements sur l'utilisation des services de garde par les parents, y compris le statut réglementaire des services de garde. Toutefois, certains chercheurs ont laissé entendre que les parents ne sont pas des consommateurs bien informés des services de garde d'enfants et ne sont pas nécessairement au courant du statut réglementaire. En outre, les parents peuvent ne pas être au courant du niveau de scolarité et de la formation des éducateurs, des ratios d'éducateurs et du mandat philosophique du mode de garde d'enfants auquel leur enfant participe — des aspects connus pour être liés à une meilleure qualité des soins (Fenech *et al.*, 2011; Howe *et al.*, 2013; White *et al.*, 2019; Vermuza *et al.*, 2019). Il existe également des éléments de preuve qui donnent à penser que les cotes données par les parents aux services de garde d'enfants peuvent différer selon les caractéristiques parentales telles que l'âge, le sexe et le niveau de scolarité (Fenech *et al.*, 2011). Par exemple, on a constaté qu'une meilleure connaissance parentale de la philosophie des garderies (qui peut être liée à la qualité des services de garde d'enfants) était associée à un plus haut niveau d'études des parents (Howe *et al.*, 2013). En supposant que des services réglementés soient disponibles, les connaissances sur la réglementation d'un service de garde permettraient aux parents de faire des choix plus éclairés quant à la qualité des soins que leur enfant reçoit.

Même si les recherches sont rares pour déterminer si les parents savent si leur service de garde est officiel ou non, une petite étude menée auprès de 37 parents utilisant un service de garde agréé a indiqué que, bien que la majorité des parents (95 %) savaient que l'endroit était agréé, 62 % ne connaissaient pas les détails pertinents de cet agrément (Shpancer *et al.*, 2002). Toutefois, la présente étude s'est limitée aux parents qui ont recours à des services de garde officiels, plutôt qu'à la population générale des utilisateurs de services de garde (c.-à-d. les parents qui ont recours à des services de garde officiels et non officiels). Néanmoins, l'exactitude des connaissances des parents est importante non seulement pour la sélection des services de garde d'enfants, mais aussi parce que ces connaissances constituent la base des renseignements recueillis dans le cadre d'enquêtes nationales pour estimer l'utilisation des services de garde officiels, non officiels et d'autres types de modes de services de garde.

## Utilisation de services de garde officiels et informels au Canada

Le recours aux services de garde officiels et aux services de garde informels a augmenté au cours des dernières décennies au Canada, en particulier pour les enfants vivant au Québec (Findlay, 2019; Statistique Canada, 2021). Les résultats récents de l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (EMAGJE) menée à l'échelle nationale donnent à penser que 60 % des enfants canadiens âgés de 0 à 5 ans sont confiés à des services de garde (avec une baisse d'environ 10 % pendant la pandémie de COVID-19). Cependant, les places dans les services de garde agréés ne sont disponibles que pour environ le quart des enfants au Canada (Friendly *et al.*, 2020; Prentice et White, 2019), ce qui donne à penser que les trois quarts restants des enfants âgés de 0 à 5 ans sont confiés à un service de garde informel ou n'ont recours à aucun mode de garde. Le Québec, dont le système est financé par des deniers publics, compte la plus forte proportion de places en services de garde officiels

au Canada (42 %, Friendly *et al.*, 2020), et ce, même si nombreux enfants n'ont toujours pas accès à ces places parce que la demande peut dépasser, et de loin, le nombre de places disponibles (Japel et Friendly, 2018). Des renseignements sur la proportion de places en services de garde officiels pour les enfants vivant dans d'autres provinces et territoires sont également disponibles (p. ex. 41 % à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon), mais le recours aux services de garde informels est nécessaire pour de nombreuses familles.

Les éminents sociologues et économistes ont tous soutenu la politique en matière de services de garde pour créer un système national subventionné par l'État qui comprend des soins de haute qualité (Davey et Stepic Lue, 2021). Des recherches indiquent que les services de garde officiels sont plus susceptibles d'être de meilleure qualité (Japel *et al.*, 2005; Bassok *et al.*, 2016), tandis que la qualité des services de garde informels est plus variable (Goelman et Pence, 1988). Par exemple, Japel *et al.* ont relevé que les garderies et les résidences autorisées au Québec étaient trois fois plus susceptibles d'être de bonne qualité, bien que les normes de qualité demeurent dans l'ensemble relativement faibles (Japel *et al.*, 2005). La capacité des parents à distinguer si les services de garde fournis étaient officiels ou informels est importante, puisqu'ils peuvent utiliser le statut réglementé des services de garde en tant qu'indicateur permettant d'assumer une meilleure qualité des services de garde.

L'idée que les parents choisiront des services de garde de meilleure qualité (en supposant qu'ils soient disponibles) repose sur l'hypothèse que les parents sont des utilisateurs avertis des services de garde et peuvent distinguer les services de haute qualité des services de moins bonne qualité. Des recherches antérieures semblent indiquer que l'un des principaux facteurs liés à la prise de décision sur lesquels les parents déclarent s'appuyer est le fait de savoir si les services de garde sont officiels ou non (Davidson *et al.*, 2021). Si tel est le cas, cela pourrait laisser supposer que les parents seraient à la base de la demande de services de garde officiels ou de meilleure qualité. Selon la théorie économique liée aux services sociaux publics et privés, les consommateurs d'un produit ou d'un service seront plus susceptibles d'influencer le marché lorsqu'ils sont en mesure de contrôler adéquatement la qualité du produit ou du service (Cryer et Burchinal, 1997). Cependant, dans le cas des services de garde — un environnement dans lequel l'acheteur (le parent) n'est pas le consommateur direct (l'enfant) — il s'agit d'une tâche complexe, car les parents peuvent ne pas être en mesure de juger facilement de la qualité du service fourni (Blanc, 2000). On pourrait s'attendre à ce que la connaissance parentale du statut réglementaire des services de garde soit un principe de base de l'information sur le service acquise lors de l'établissement d'une relation avec le fournisseur de services de garde. Cependant, à ce jour, peu de données probantes indiquent que les parents sont en mesure de déterminer avec précision le statut réglementé, car la plupart des études n'ont pas été en mesure de déterminer l'exactitude. Bien que l'on puisse présumer que les garderies respectent les règlements provinciaux ou territoriaux, le statut réglementaire des autres types de services de garde est moins bien établi, et les parents peuvent avoir de la difficulté à déterminer si les services de garde sont officiels ou informels.

## Objectif et hypothèse

Les connaissances sont très limitées en ce qui a trait au recours aux services de garde informels comparativement aux services de garde officiels au Canada. Les connaissances actuelles s'appuient sur des déclarations parentales, ce qui rend l'exactitude de ces déclarations importante. Il est important d'estimer l'exactitude des déclarations parentales tant pour les services de garde officiels et informels que pour les différents types de modes de garde. Il serait également utile de comprendre les caractéristiques des déclarants exacts et inexacts. La présente étude vise à faire ce qui suit : 1) examiner si les parents sont des déclarants exacts des services de garde officiels et informels à l'aide des données de l'EMAGJE et de comparer ces dernières avec les listes administratives de services de garde officiels accessibles à l'échelle du pays; 2) explorer si l'exactitude varie d'un mode de garde à l'autre; 3) examiner les caractéristiques liées à la déclaration exacte du statut réglementaire et d'agrément des services de garde, y compris l'âge de l'enfant, la scolarité du parent et le revenu du ménage. L'EMAGJE a permis de

demander aux parents de déclarer si leur enfant était inscrit dans un service de garde agréé (que ce soit en garderie ou en milieu familial). En comparant les déclarations des parents sur le statut réglementaire du service de garde de leurs enfants avec une liste confirmée de garderies et de services de garde officiels accessibles au public au Canada, il est possible de déterminer l'exactitude des renseignements fournis par les parents sur le recours aux services de garde officiels.

## Méthodes

### Source de données et définitions

L'EMAGJE a été conçue pour évaluer le recours à des services de garde par une personne non apparentée, les caractéristiques des parents et des enfants, ainsi que les caractéristiques de la garde des enfants de moins de 6 ans au Canada, ainsi que pour les provinces et les territoires. L'enquête comprend 25 questions qui sont posées sous forme de choix multiples, de questions ouvertes (c'est-à-dire, à l'aide de réponses en toutes lettres) et de choix de réponse des menus déroulants et qui ont été rédigées en consultation avec des experts externes en la matière. L'enquête a été menée au moyen d'un questionnaire électronique ou d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur dans les deux langues officielles, entre la mi-janvier 2019 et la mi-février 2019, auprès de personnes échantillonnées au hasard dans l'ensemble des provinces et des territoires et renseignées au sujet du mode de garde (principalement un parent) d'un enfant vivant dans le même ménage. La participation était volontaire, et les répondants pouvaient choisir de ne répondre à aucune des questions. L'échantillon final représentait environ 1,3 million d'enfants à l'échelle du pays.

Pour évaluer l'exactitude des connaissances des parents au sujet du recours aux services de garde officiels, plusieurs variables de l'EMAGJE ont été utilisées. Le recours aux services de garde a été déterminé en demandant aux parents de déclarer tous les modes de garde habituellement utilisés au cours des trois mois précédents, à partir d'une liste de sept réponses possibles. Les parents pouvaient indiquer utiliser un ou plusieurs modes de services de garde (garderie, programme préscolaire ou centre de la petite enfance; garde par une personne apparentée autre qu'un parent; garde à domicile par une personne non apparentée; garderie en milieu familial; programme de garde avant ou après l'école; autre mode de garde) ou « aucun mode de garde ». Les parents qui ont déclaré n'utiliser aucun mode de garde ont été exclus des analyses subséquentes et ne seront pas abordés plus amplement dans le présent rapport. Le principal mode de garde a été confirmé en demandant aux parents de sélectionner leur mode de garde principal parmi ceux qu'ils avaient précédemment déclarés. Si un seul mode de garde d'enfants était déclaré, il s'agissait de leur principal mode de garde. À partir d'une liste d'énoncés, deux variables sommaires ont été créées : garderie (garderie ou services de garde avant et après les heures de classe) et soins à domicile (services de garde à domicile par une personne apparentée ou non ou garde en milieu familial). Cette méthode est semblable à celles employées dans d'autres études sur la qualité des services de garde (Bigras *et al.*, 2010). Le service de garde par une personne apparentée représentait environ la moitié des modes de garde à domicile, qui devraient être informels.

La perception des parents quant à savoir si le service de garde de leur enfant était officiel ou non a été vérifiée en demandant aux parents d'indiquer si leur mode de garde principal était agréé (« oui », « non » et « ne sait pas »). La définition de ce qui constitue un service de garde agréé (« autorisé par le gouvernement ou agréé par un organisme de garde en milieu familial ») a été fournie pour aider les parents dans leur réponse. Les parents qui ont déclaré ne pas savoir si leur mode de garde était agréé ou qui ont choisi de ne pas répondre à la question ont été regroupés dans la catégorie « Autre ». Les parents ont été placés dans l'un des trois groupes de perception des parents (officiel, informel ou autre) en fonction de leur croyance quant à savoir si les services de garde auxquels ils avaient recours étaient officiels.

Ensuite, pour vérifier les perceptions des parents quant au recours aux services de garde officiels, le nom et l'adresse du principal fournisseur de services de garde ont été demandés au moyen d'une question à réponse ouverte (nom du fournisseur de services de garde, adresse [numéro et rue], ville, province et code postal). Environ 74 % des parents ont convenu de fournir le nom et l'adresse du fournisseur de services de garde<sup>3</sup>. Parmi ces parents, environ 84 % croyaient que le service de garde de leur enfant était officiel.

Le plus haut niveau de scolarité atteint par les parents a été déclaré à partir d'une liste de sept options de réponse (niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires ou à son équivalent; diplôme d'études secondaires ou certificat équivalent; certificat ou diplôme d'une école de métiers; certificat ou diplôme d'un collège, CÉGEP ou autre établissement non universitaire; certificat, diplôme ou grade universitaire inférieur au baccalauréat; baccalauréat; certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat). Ces options ont été catégorisées en trois grands groupes de scolarité : 1) moins qu'un diplôme d'études secondaires, 2) au moins un diplôme d'études secondaires, mais moins qu'un baccalauréat, 3) un baccalauréat ou un grade de niveau supérieur.

La date de naissance a été utilisée pour déterminer l'âge de chaque enfant, qui a ensuite été classé en trois groupes différents : 1) les enfants de moins de 1 an, 2) les enfants de 1 à 3 ans, 3) les enfants de 4 et 5 ans. Ces tranches d'âge ont été choisies spécifiquement pour représenter approximativement les enfants dont le parent pourrait être en congé parental, les enfants qui étaient trop jeunes pour être scolarisés, mais qui étaient plus âgés qu'un nourrisson et ceux qui ont peut-être commencé leurs études scolaires.

Enfin, les renseignements sur le revenu étaient disponibles au moyen d'un fichier de l'EMAGJE couplé qui comprenait le revenu total combiné du bénéficiaire et du conjoint pour créer une variable de revenu familial total (voir Statistique Canada [2019] pour plus de renseignements). Les parents ont ensuite été regroupés dans l'une des cinq tranches de revenu familial total : 1) moins de 30 000 \$ par année, 2) 30 000 \$ à 49 999 \$ par année, 3) 50 000 \$ à 79 999 \$ par année, 4) 80 000 \$ à 99 999 \$ par année, 5) 100 000 \$ par année ou plus.

## Analyse

En vue de répondre au premier objectif, une analyse qualitative a été réalisée pour évaluer l'exactitude des connaissances des parents quant au statut officiel du service de garde de leur enfant. Une liste des services de garde officiels a été établie d'après les renseignements accessibles au public et disponibles sur le Web pour chaque province et territoire (juin 2019). Les renseignements publics semblaient indiquer que le Canada comptait 19 771 services de garde officiels à ce moment-là; un examen visuel de la liste publique laissait entendre que la plupart d'eux (88 %,  $n = 17\,309$ ) étaient des services de garde officiels. Les provinces n'ont pas toutes fourni de renseignements sur les services de garde en milieu familial officiels. Parmi les neuf provinces et territoires qui utilisent le modèle des fournisseurs de services de garde titulaires d'un permis individuel, sept ont fourni une liste de services de garde en milieu familial agréés et aucun de ceux qui utilisent le modèle d'organisme n'a publié des données sur les services de garde en milieu familial agréés. Les analyses du niveau de connaissances des parents quant à savoir si les services de garde de leurs enfants étaient agréés ou non ont été effectuées deux fois, soit une fois pour l'ensemble des provinces et des territoires et une autre fois uniquement pour ceux disposant de renseignements au sujet des services de garde en milieu familial agréés (à savoir, l'Île-du-Prince-

---

3. Les renseignements personnels sur l'emplacement des services de garde sont uniquement disponibles dans la version principale du fichier de données de l'EMAGJE de 2019 et ne sont pas disponibles dans le fichier public offert dans les centres de données de recherche de Statistique Canada.

Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut).

Ensuite, le nom et l'emplacement du service de garde déclarés dans l'Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (EMAGJE) ont été comparés manuellement à ceux figurant sur la liste des garderies et des services de garde en milieu familial officiels à l'aide des renseignements sur le Web et accessibles au public pour chaque province et territoire, ce qui a donné lieu à leur division en deux groupes de services de garde selon leur mode : 1) ceux qui sont officiels (c'est-à-dire pour lesquels on a pu confirmer leur inscription sur la liste des services de garde officiels), 2) ceux qui sont informels (dont l'inscription sur la liste des services de garde officiels n'a pas pu être confirmée).

Enfin, l'exactitude des connaissances des parents quant au mode officiel des services de garde a été établie en appariant la perception des parents ayant recours aux services de garde officiels au groupe des services de garde officiels. Cet appariement a abouti à l'établissement de six sous-groupes : 1) statut officiel et perçu comme étant officiel, 2) statut informel et perçu comme étant officiel, 3) statut officiel et perçu comme étant informel, 4) statut informel et perçu comme étant informel, 5) statut officiel et perçu comme étant autre, 6) statut informel et perçu comme étant autre. Les valeurs étaient réputées exactes lorsque les perceptions des parents correspondaient au statut officiel (voir le tableau 1 pour une représentation visuelle des sous-groupes). Les estimations nationales comprennent tous les sous-groupes possibles — officiels, informels et autres (garderies et services de garde combinés). À l'échelon provincial, seuls les parents ayant la perception de recourir à des services de garde officiels (c'est-à-dire les sous-groupes 1 et 2) pouvaient être déclarés en raison de la petite taille d'échantillon des groupes restants pour déterminer l'exactitude.

**Tableau 1**

**Perception des parents à l'égard du statut d'agrément des services de garde**

Perception des parents	Statut d'agrément	
	Agréé	Non agréé <sup>1</sup>
Services de garde agréés	Juste	Fausse
Services de garde non agréés	Fausse	Juste
Autre <sup>2</sup>	Fausse	Fausse

1. Les services de garde en milieu familial agréés peuvent avoir été classés par erreur comme étant des services de garde en milieu familial non agréés en raison d'un manque d'information sur les services de garde en milieu familial agréés dans certaines provinces et certains territoires.

2. La catégorie « Autre » comprend les parents qui n'ont pas répondu ou qui ont déclaré ne pas connaître le statut réglementaire du service de garde de leur enfant.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

Dans le but de soutenir les deuxième et troisième objectifs, l'exactitude des connaissances des parents a été comparée entre les différents sous-groupes : le principal type de services de garde utilisé, le groupe d'âge de l'enfant, le plus haut niveau de scolarité atteint et le groupe de revenu du ménage. Pour cette partie de l'analyse, l'exactitude a été déterminée uniquement pour les parents ayant déclaré avoir recours à des services de garde officiels (les réponses qu'avaient fournies la majorité des parents qui ont déclaré avoir recours aux services de garde informels étaient exactes, et la taille de l'échantillon de l'autre groupe était trop faible pour établir l'exactitude). De plus, ces analyses ont été répétées pour les provinces et les territoires disposant de renseignements sur les services de garde en milieu familial officiels afin de décrire l'exactitude des données sur les services de garde en garderie et en milieu familial.

## Résultats

La présente étude visait avant tout à évaluer la validité des renseignements fournis par les parents quant au statut des services de garde de leurs enfants, en comparant leurs déclarations avec les renseignements accessibles au public sur les services de garde officiels. Le tableau 2 présente les renseignements fournis par les parents quant au recours aux services de garde officiels. Pour l'ensemble de l'échantillon de l'EMAGJE, 69 % des parents ont déclaré avoir recours à des services de garde officiels, 27 % ont déclaré avoir recours à des services de garde informels et 5 % ne connaissaient pas le type de services de garde de leur enfant. Parmi les 74 % de parents qui ont fourni des renseignements sur l'emplacement des services de garde de leur enfant, 84 % ont déclaré avoir eu recours à des services de garde officiels, 11 % ont déclaré avoir eu recours à des services de garde informels et 5 % ne savaient pas ou n'ont pas répondu. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, le Yukon comportait la part la plus élevée de parents qui ont déclaré avoir recours à des services de garde officiels (93 %). De plus, plus de 85 % des parents du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et de l'Ontario ont déclaré avoir recours à des services de garde officiels. En revanche, 65 % des parents de la Saskatchewan et moins de 75 % des parents de l'Alberta et de Terre-Neuve-et-Labrador ont déclaré avoir recours à des services de garde officiels.

Tableau 2

## Statut d'agrément des services de garde déclaré par les parents à l'échelle du pays, des provinces et des territoires

Province ou territoire	Statut d'agrément des services de garde déclaré par les parents											
	Agréés				Non agréés				Ne savait pas ou n'a pas déclaré			
	Nombre pondéré	Intervalle de confiance à 95 %			Nombre pondéré	Intervalle de confiance à 95 %			Nombre pondéré	Intervalle de confiance à 95 %		
		%	de	à		%	de	à		%	de	à
Terre-Neuve-et-Labrador	7 104	74,7	67,4	82,0	x	x	x	x	x	x	x	x
Île-du-Prince-Édouard	4 078	81,9	76,8	87,0	578	11,6 <sup>E</sup>	7,2	16,0	321	6,5 <sup>E</sup>	3,4	9,5
Nouvelle-Écosse	18 156	78,8	73,3	84,2	3 232	14,0 <sup>E</sup>	9,5	18,6	1 661	7,2 <sup>E</sup>	3,8	10,6
Nouveau-Brunswick	15 289	82,8	77,7	87,9	2 108	11,4 <sup>E</sup>	7,1	15,7	1 067	5,8 <sup>E</sup>	2,9	8,7
Québec	317 544	88,0	85,5	90,5	22 003	6,1	4,2	8,0	21 213	5,9	4,0	7,7
Ontario	278 600	85,6	81,8	89,5	36 323	11,2	7,7	14,7	10 362	3,2 <sup>E</sup>	1,4	5,0
Manitoba	26 061	83,5	78,1	88,9	x	x	x	x	x	x	x	x
Saskatchewan	19 219	65,2	58,5	71,8	7 479	25,4	19,2	31,6	2 793	9,5 <sup>E</sup>	5,1	13,8
Alberta	86 989	74,5	68,7	80,3	x	x	x	x	x	x	x	x
Colombie-Britannique	87 888	83,2	78,0	88,3	x	x	x	x	x	x	x	x
Yukon	1 132	93,0	89,3	96,7	F	F	F	F	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	1 215	87,0	82,0	91,9	x	x	x	x	x	x	x	x
Nunavut	792	77,8	67,0	88,5	x	x	x	x	x	x	x	x
<b>Canada</b>	864 067	84,0	82,1	85,8	117 822	11,5	9,8	13,1	46 930	4,6	3,6	5,5

<sup>E</sup> à utiliser avec prudencex confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

F trop peu fiable pour être publié

**Source** : Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

L'exactitude des renseignements fournis par les parents est présentée au tableau 3. Dans l'ensemble, 72 % des parents ont déclaré avec exactitude le statut réglementé des services de garde de leurs enfants, bien qu'un pourcentage plus élevé de parents aient déclaré avec exactitude le recours aux services de garde informels (92 %), comparativement aux services de garde officiels (70 %). Étant donné que seulement quelques provinces et territoires disposaient de renseignements accessibles au public sur les services de garde et les garderies officiels, l'exactitude des renseignements fournis par les parents sur le recours aux services de garde officiels n'a été réévaluée que parmi les provinces et les territoires disposant de listes complètes et publiques des services de garde officiels (voir le tableau 4). Pour les provinces et les territoires qui ont fourni ces renseignements, les résultats donnent à penser que 82 % des parents ont déclaré avec exactitude le statut réglementé des services de garde de leurs enfants. Encore une fois, le taux d'exactitude des déclarations était plus élevé chez les parents qui ont déclaré avoir recours aux services de garde informels (92 %) que chez ceux ayant déclaré avoir recours aux services de garde officiels (80 %).

Tableau 3

**Comparaison des données déclarées par les parents sur le recours aux services de garde agréés auprès des garderies réglementées publiées au Canada**

Déclarations des parents	Statut d'agrément							
	Agréés				Non agréés <sup>1</sup>			
	Nombre pondéré	%	Intervalle de confiance à 95 %		Nombre pondéré	%	Intervalle de confiance à 95 %	
			de	à			de	à
Services de garde agréés	602 581	69,7	67,5	72,0	261 487	30,3	28,0	32,5
Services de garde non agréés	9 924	8,4 <sup>E</sup>	4,7	12,1	107 898	91,6	87,9	95,3
Autre <sup>2</sup>	12 353	26,3 <sup>E</sup>	15,6	37,0	34 577	73,7	63,0	84,4
Total	624 858	60,7	58,4	63,0	403 962	39,3	37,0	41,6

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1. Les services de garde en milieu familial agréés peuvent avoir été classés par erreur comme étant non agréés en raison d'un manque d'information sur les services de garde en milieu familial agréés dans certaines provinces et certains territoires.

2. La catégorie « Autre » comprend les parents qui n'ont pas répondu ou qui ont déclaré ne pas connaître le statut d'agrément du service de garde de leur enfant.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

Tableau 4

**Comparaison des données déclarées par les parents sur le recours aux services de garde agréés auprès des garderies réglementées publiées au Canada, parmi les provinces et les territoires disposant de données sur la délivrance des permis de garderie et de garde d'enfants en milieu familial**

Déclarations des parents	Statut d'agrément							
	Nombre pondéré	Agréés			Nombre pondéré	Non agréés <sup>1</sup>		
		%	Intervalle de confiance à 95 % de à			%	Intervalle de confiance à 95 % de à	
Services de garde agréés	103 217	79,6	75,7	83,6	26 395	20,4	16,4	24,3
Services de garde non agréés	F	F	F	F	F	F	F	F
Autre <sup>2</sup>	F	F	F	F	F	F	F	F
Total	106 838	65,9	61,7	70,0	55 401	34,1	30,0	38,3

F trop peu fiable pour être publié

1. Les services de garde en milieu familial agréés peuvent avoir été classés par erreur comme étant non agréés en raison d'un manque d'information sur les services de garde en milieu familial agréés dans certaines provinces et certains territoires.

2. La catégorie « Autre » comprend les parents qui n'ont pas répondu ou qui ont déclaré ne pas connaître le statut d'agrément du service de garde de leur enfant.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

Dans l'ensemble, il existait des différences provinciales et territoriales en ce qui concerne l'exactitude des renseignements fournis par les parents sur les services de garde officiels (voir le tableau 5)<sup>4</sup>. Plus précisément, les parents de l'Île-du-Prince-Édouard présentaient le taux d'exactitude le plus élevé pour ce qui est des renseignements qu'ils ont fournis sur les services de garde officiels (90 %), suivis des parents du Yukon (88 %), du Nouveau-Brunswick (86 %), de la Colombie-Britannique (82 %), du Manitoba (80 %) et des Territoires du Nord-Ouest (80 %). Fait à noter, ces provinces et territoires utilisent le modèle d'accréditation individuelle, où les services de garde sont directement agréés, et non le modèle d'organisme. En revanche, les parents du Québec, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse et du Nunavut avaient les taux d'exactitude les plus faibles pour ce qui est des renseignements qu'ils ont fournis sur les services de garde officiels (c'est-à-dire qu'ils ont supposé à tort que le service de garde de leur enfant était officiel alors qu'il ne l'était pas).

4. La taille de l'échantillon était trop petite pour faire état de l'exactitude des données à l'échelle de la province ou du territoire pour les parents qui ont déclaré des services de garde non agréés, qu'ils ne savaient pas ou qui n'ont pas répondu.

**Tableau 5**  
**Comparaison des données déclarées par les parents sur le recours aux services de garde agréés parmi les provinces et les territoires disposant de données sur la délivrance des permis**

Province ou territoire	Statut d'agrément des services de garde déclaré par les parent	
	Agréés	Non agréés
	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>1</sup>	74,0	26,0
Île-du-Prince-Édouard	90,3	9,7 <sup>E</sup>
Nouvelle-Écosse <sup>1</sup>	69,4	30,6
Nouveau-Brunswick	85,7	14,3 <sup>E</sup>
Québec <sup>1</sup>	55,3	44,7
Ontario <sup>1</sup>	79,4	20,6
Manitoba <sup>1</sup>	80,4	19,6 <sup>E</sup>
Saskatchewan	63,1	36,9
Alberta <sup>1</sup>	73,1	26,9
Colombie-Britannique	81,7	18,3
Yukon	88,1	11,9 <sup>E</sup>
Territoires du Nord-Ouest	80,0	20,0 <sup>E</sup>
Nunavut	69,6	30,4 <sup>E</sup>
<b>Canada</b>	<b>69,7</b>	<b>30,3</b>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1. Les renseignements sur la délivrance des permis des services de garde en milieu familial n'étaient pas disponibles auprès de sources publiques. Ainsi, certains services de garde en milieu familial agréés peuvent avoir été classés par erreur comme étant des services de garde non agréés.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

Le deuxième objectif de la présente étude consistait à décrire l'exactitude des renseignements fournis par les parents sur le recours aux services de garde officiels selon les caractéristiques des parents ou des enfants (voir le tableau 6). Pour cette partie de l'analyse, l'exactitude des renseignements fournis a été prise en compte, que les services de garde soient officiels ou non. Les renseignements fournis par les parents étaient considérés comme exacts s'ils ont déclaré que le service de garde de leur enfant était officiel (ce qui a pu être confirmé au moyen de l'information publique) et s'ils ont déclaré que les services de garde n'étaient pas officiels et qu'ils ne figuraient pas sur les listes de services de garde officiels (c'est-à-dire qu'on a supposé qu'ils étaient informels)<sup>5</sup>. Les résultats donnent à penser que 80 % des parents ont déclaré avec exactitude le statut réglementé des services de garde en garderie, comparativement à 49 % des parents qui ont déclaré avec précision le statut réglementé des services de garde en milieu familial.

5. En raison de la petite taille de l'échantillon et de l'inexactitude des renseignements fournis par les parents à propos du recours aux services de garde informels, il n'a pas été possible d'examiner séparément les services de garde agréés et les services de garde informels pour cette partie de l'analyse. Par conséquent, leurs données ont été combinées en deux groupes (« exacts » et « inexacts »).

Tableau 6

## Exactitude du statut d'agrément des services de garde déclaré par les parents, selon le principal mode de garde, l'âge de l'enfant, le niveau de scolarité et le revenu des parents

	Déclaration exacte		Déclaration inexacte	
	Nombre pondéré	%	Nombre pondéré	%
<b>Principal mode de garde</b>				
Service de garde en garderie	575 914	80,3	140 956	19,7
Service de garde en milieu familial	118 639	49,0	123 443	51,0
<b>Âge de l'enfant</b>				
Moins de 1 an	30 992	67,2	15 094	32,8 <sup>E</sup>
De 1 à 3 ans	423 471	75,5	137 580	24,5
4 ou 5 ans	253 288	68,4	117 125	31,6
<b>Niveau de scolarité des parents</b>				
Sans diplôme d'études secondaires	18 002	54,4	15 103	45,6
Diplôme d'études secondaires, mais moins qu'un baccalauréat	315 186	68,7	143 701	31,3
Baccalauréat ou grade de niveau supérieur	377 245	77,2	111 658	22,8
<b>Revenu annuel total</b>				
Moins de 30 000 \$	126 608	68,6	57 951	31,4
30 000 \$ à 49 999 \$	70 060	67,2	34 132	32,8
50 000 \$ à 79 999 \$	120 169	66,4	60 691	33,6
80 000 \$ à 99 999 \$	105 202	75,7	33 683	24,3
100 000 \$ ou plus	288 440	77,2	84 953	22,8

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

**Note :** Pour certaines provinces et certains territoires, les renseignements sur la délivrance des permis des services de garde en milieu familial n'étaient pas disponibles auprès de sources publiques. Ainsi, certains services de garde en milieu familial agréés peuvent avoir été classés par erreur comme étant des services de garde non agréés.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

Le plus haut taux d'exactitude dans la déclaration du statut réglementé des services de garde de leurs enfants a été observé chez les parents ayant un enfant âgé de 1 à 3 ans (76 %). En comparaison, les parents d'enfants âgés de moins d'un an ont déclaré avec une moins grande exactitude le statut réglementé des services de garde de leurs enfants (67 %). Ensuite, une scolarité parentale plus élevée était associée à une grande exactitude des déclarations. Plus précisément, 77 % des parents titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade de niveau supérieur et 69 % de ceux qui ont terminé au moins leurs études secondaires, mais de niveau inférieur au baccalauréat ont correctement déclaré le statut réglementé des services de garde de leurs enfants. En revanche, environ la moitié (54 %) des parents qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ont déclaré avec exactitude le statut réglementé. Enfin, les parents dont le revenu total était d'au moins 100 000 \$ étaient les plus exacts dans la déclaration du statut réglementé des services de garde de leurs enfants (77 %), tandis que les parents dont le revenu total se situait entre 50 000 \$ et 79 999 \$ étaient les moins exacts (66 %).

Les provinces et les territoires ne disposaient pas tous de renseignements accessibles au public sur les garderies et les services de garde en milieu familial officiels, de sorte que l'exactitude des renseignements sur le recours aux services de garde officiels déclarés par les parents selon les caractéristiques des parents ou des enfants a été réévaluée pour les provinces et les territoires qui incluaient les services de garde en milieu familial sur leurs listes de services de garde officiels (voir le tableau 7). L'analyse subséquente rend compte du fait que, dans certaines provinces et certains territoires, aucun renseignement n'était disponible concernant les services de garde potentiellement officiels. Elle tient compte aussi du biais possible résultant du manque d'information au sujet des services

de garde en milieu familial. Les déclarations des parents ayant recours au service de garde en garderie (83 %) étaient plus exactes que celles fournies par les parents ayant recours au service de garde en milieu familial (78 %). Pour ce qui est de l'âge des enfants, les déclarations des parents d'enfants de 1 à 3 ans (84 %) étaient plus exactes que celles des parents d'enfants de 4 et 5 ans (79 %). Un niveau de scolarité plus élevé était également associé à une exactitude accrue. Par exemple, 86 % des parents possédant au moins un baccalauréat ont rendu compte avec exactitude du statut réglementé des services de garde de leurs enfants, comparativement à 79 % des parents qui ont terminé au moins leurs études secondaires, mais de niveau inférieur au baccalauréat. Enfin, les résultats semblent indiquer de nouveau que le revenu du ménage est positivement lié à une exactitude accrue. Plus de 85 % des parents ayant un revenu total d'au moins 100 000 \$ ont déclaré avec exactitude le statut réglementé des services de garde de leurs enfants, comparativement à 76 % des parents ayant un revenu total de 80 000 \$ à 99 999 \$.

Tableau 7

**Exactitude du statut d'agrément des services de garde déclaré par les parents, selon le principal mode de garde, l'âge de l'enfant, le niveau de scolarité et le revenu des parents, pour les provinces et les territoires où les renseignements sur les services de garde agréés en milieu familial étaient disponibles**

	Déclaration exacte		Déclaration inexacte	
	pondéré	%	pondéré	%
<b>Principal mode de garde</b>				
Service de garde en garderie	96 115	83,1	19 563	16,9
Service de garde en milieu familial	28 033	77,7	8 060	22,3 <sup>E</sup>
<b>Âge de l'enfant</b>				
Moins de 1 an	x	x	x	x
De 1 à 3 ans	67 299	83,8	12 989	16,2
4 ou 5 ans	54 218	79,4	14 044	20,6
<b>Niveau de scolarité des parents</b>				
Sans diplôme d'études secondaires	F	F	F	F
baccalauréat	53 527	79,4	13 886	20,6
Baccalauréat ou grade de niveau supérieur	67 845	85,5	11 516	14,5
<b>Revenu annuel total</b>				
Moins de 30 000 \$	25 891	77,0	7 732	23,0 <sup>E</sup>
30 000 \$ à 49 999 \$	10 166	77,9	2 878	22,1 <sup>E</sup>
50 000 \$ à 79 999 \$	23 028	82,8	4 788	17,2 <sup>E</sup>
80 000 \$ à 99 999 \$	13 306	75,9	4 215	24,1 <sup>E</sup>
100 000 \$ ou plus	54 215	85,8	8 939	14,2 <sup>E</sup>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

**Note** : Les renseignements sur les services de garde agréés en milieu familial étaient disponibles pour les provinces et territoires suivants : Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2019.

## Discussion

L'objectif principal de la présente étude était de combler une lacune dans les connaissances sur l'exactitude des valeurs déclarées par les parents sur l'utilisation des services de garde officiels. Dans l'échantillon de parents qui ont fourni des renseignements sur l'emplacement du service de garde, 84 % des parents ont déclaré avoir recours à des services de garde officiels, 11 % ont déclaré avoir recours à des services de garde informels et 5 % ne savaient pas ou n'ont pas répondu. Pour l'échantillon complet de l'EMAGJE, qui comprend les parents qui n'ont pas indiqué l'emplacement du service de garde de leur enfant et dont les données ne pouvaient pas être examinées aux fins d'exactitude, 69 % des parents ont déclaré avoir eu recours à des services de garde officiels, 27 % ont déclaré avoir eu recours à des services de garde informels et 5 % ne connaissaient pas le statut réglementaire du service de garde de leur enfant. La proportion des parents ayant recours à des services de garde officiels était plus élevée dans cette étude que dans les recherches antérieures de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (Kohen *et al.*, 2008; Bushnik, 2006), mais est comparable aux résultats découlant de l'Enquête sociale générale de 2017 (16,6 % des enfants entre l'âge de 12 mois et l'âge d'admission à l'école étaient en service de garde en milieu familial non agréé; Vermuza *et al.*, 2019). Ces résultats concordent avec l'augmentation de l'offre de places en services de garde officiels observée au cours des 30 dernières années (Friendly *et al.*, 2020), mais montrent que le recours aux services de garde informels est encore courant au Canada. D'après les résultats antérieurs de l'EMAGJE de 2020, plus du quart des parents qui avaient de la difficulté à trouver un service de garde ont déclaré que la difficulté qu'ils ont dû éprouver résidait dans le fait de trouver des services de garde officiels (Statistique Canada, 2021).

Environ les trois quarts des parents ont déclaré avec exactitude le statut réglementaire des services de garde auxquels ils avaient recours. Cependant, les parents qui ont déclaré avoir recours à des services de garde informels étaient plus susceptibles de fournir des renseignements exacts que les parents qui ont déclaré utiliser des services de garde officiels (92 % contre 70 %). Une limitation importante tient au fait que les provinces et les territoires ne peuvent pas tous fournir des renseignements accessibles au public sur les services de garde en milieu familial officiels. Dans les provinces et les territoires où ces renseignements étaient accessibles au public, environ 82 % des parents ont indiqué avec exactitude si les services de garde de leur enfant étaient officiels ou informels. Les données fournies par les parents qui ont déclaré avoir recours à des services de garde informels étaient plus exactes que celles fournies par les parents qui ont déclaré utiliser des services de garde officiels.

Bien que des travaux de recherche antérieurs révèlent que les parents pourraient être mal informés de certains aspects des services de garde — comme la scolarité et la formation des éducateurs ou les ratios éducateur-enfants (Fenech *et al.*, 2011; Howe *et al.*, 2013; White *et al.*, 2019) — la majorité des parents ont tendance à savoir si les services de garde auxquels ils ont recours sont officiels ou informels. Cependant, 30 % des parents ont fourni des renseignements inexacts : ils ont déclaré que leurs enfants étaient confiés à un service de garde officiel, alors qu'il était en réalité informel. Même dans les provinces et les territoires pour lesquels des données sur les garderies et les services de garde en milieu familial officiels étaient disponibles, un cinquième des parents croyaient que le service de garde que fréquentait leur enfant était officiel alors qu'il était en fait informel. Ces résultats sont pertinents, car les parents auraient choisi un mode de garde différent s'ils avaient été au courant que le fournisseur n'était réglementé par aucun organe directeur (selon la disponibilité et l'abordabilité). Ils confirment aussi que la garde d'enfants est un secteur où les parents peuvent ne pas être des consommateurs avertis (Blank, 2000). Il est également possible que certains parents surestiment la qualité du service de garde de leur enfant et présument simplement son statut réglementé afin d'éviter la dissonance cognitive résultant de leur décision (voir Harmon-Jones et Mills [2019] pour un aperçu) — c'est-à-dire, au moment de leur déclaration, les parents veulent confirmer que le service de garde de leur enfant respecte les normes et les pratiques réglementaires minimales pour assurer la sécurité de l'enfant.

En général, les données fournies par les parents vivant dans les provinces ou les territoires qui délivrent directement des permis aux services de garde en milieu familial (c'est-à-dire l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut) étaient plus exactes que celles fournies par les parents vivant dans les provinces utilisant le modèle d'organisme et où les services de garde en milieu familial sont approuvés par l'organisme plutôt que par la province ou le territoire (c'est-à-dire Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario et l'Alberta). Cette constatation pourrait être liée à la manière dont les renseignements sont diffusés et pourrait s'expliquer par le manque de données accessibles au public portant sur les services de garde en milieu familial agréés par un organisme. Les résultats de la présente étude appuient cette hypothèse, car les données fournies par les parents pour les services de garde en milieu familial sont beaucoup plus exactes (78 %) dans les provinces et les territoires où les données sur l'accréditation des services de garde en milieu familial étaient disponibles (en utilisant le modèle d'accréditation individuelle des services de garde en milieu familial) en comparaison avec l'échantillon d'ensemble qui incluait les provinces et les territoires où les données sur les permis à domicile n'étaient pas disponibles (44 %). En revanche, en raison de la structure plus complexe du modèle d'organisme, certains parents peuvent supposer qu'un service de garde en milieu familial est régi par un organisme alors qu'il ne l'est pas; il est également possible que le service de garde en milieu familial ait été affilié à un organisme dans le passé alors qu'il ne l'est plus. Pour mieux comprendre ces résultats, il faudrait comparer les services de garde officiels déclarés par les parents avec une liste complète des services de garde en milieu familial officiels et de ceux agréés pour l'ensemble des provinces et des territoires (non publiquement disponible à l'heure actuelle).

L'objectif secondaire de la présente étude était de déterminer si le mode de garde ou les caractéristiques des parents (qui peuvent indiquer des facteurs de sélection pour la garde d'enfants) sont liés à la connaissance des parents quant à savoir si les services de garde auxquels ils ont recours sont officiels. Étant donné que la plupart des garderies, des programmes préscolaires et des centres de la petite enfance (CPE) au Canada sont officiels (peu importe la province ou le territoire où ils se trouvent), il n'est pas surprenant que les données provenant des parents dont les enfants fréquentent un service de garde en garderie soient les plus exactes. Parallèlement, une étude réalisée par Shpancer *et al.* (2002) a révélé qu'une majorité de parents ayant confié leurs enfants à un service de garde officiel étaient au fait de son statut réglementé. Malheureusement, il n'y a pas suffisamment de travaux de recherche permettant d'évaluer l'exactitude des renseignements fournis par les parents au sujet des services de garde en milieu familial et avec lesquels les résultats de la présente étude peuvent être comparés.

Les parents d'enfants plus jeunes étaient moins susceptibles de fournir une déclaration exacte du statut réglementé du service de garde de leurs enfants. Cela pourrait être attribuable à la répartition différente des enfants de divers âges dans les différents types de services utilisés ou être causé par la disponibilité plus limitée des services de garde officiels pour les nourrissons. Dans une étude antérieure (Findlay, 2019), environ 60 % des enfants âgés de 1 à 3 ans et près de 50 % des enfants âgés de 4 ou 5 ans fréquentaient une garderie, un CPE ou un établissement préscolaire. En revanche, 22 % des enfants de moins de 1 an fréquentaient une garderie, un CPE ou un établissement préscolaire. L'exactitude dans la déclaration des services de garde agréés était la plus élevée pour les parents ayant recours à des garderies (85 %) et les enfants plus âgés sont plus susceptibles d'être inscrits dans des garderies que les enfants plus jeunes; on peut donc s'attendre à ce que les déclarations fournies par les parents d'enfants plus âgés soient plus exactes.

Par ailleurs, les parents plus scolarisés étaient plus susceptibles de fournir une déclaration exacte du statut réglementé du service de garde de leurs enfants. Cette constatation peut être attribuable à la répartition des enfants en services de garde officiels par rapport à ceux fréquentant des services de garde informels dans la présente étude. En d'autres mots, malgré la grande exactitude des renseignements déclarés par les parents ayant eu recours à des services de garde informels, la majorité des parents ayant pris part à la présente étude ont déclaré avoir eu recours à des services de garde

officiels. L'exactitude de la déclaration fournie par les parents ayant fait des études supérieures pourrait s'expliquer par des différences dans le type réel de service de garde utilisé ou dans la connaissance et l'abordabilité des services de garde officiels comparativement aux services de garde informels. En effet, des recherches antérieures réalisées au Québec ont révélé que le niveau de scolarité élevé de la mère était associé au recours accru aux services de garde officiels (Geoffroy *et al.*, 2012). Par conséquent, l'exactitude accrue constatée chez les parents plus instruits dans la présente étude peut indiquer que les parents plus scolarisés sont mieux informés en ce qui concerne les services de garde. Ils sont peut-être plus enclins à se renseigner sur ce qui constitue des services de garde officiels ou ils peuvent être plus aptes à avoir recours aux services de garde officiels (Kohen *et al.*, 2008).

En général, les renseignements fournis par les parents ayant un revenu plus élevé étaient plus exacts que ceux provenant des parents ayant un revenu plus faible. Cette observation peut s'expliquer en partie par le niveau de scolarité des parents. Compte tenu du fait qu'un haut niveau de scolarité est généralement associé à un revenu plus élevé et que les services de garde officiels peuvent être plus coûteux que les services de garde informels, il est possible que ces parents soient plus susceptibles d'avoir les moyens de payer des services de garde officiels. Il est également possible que les familles à revenu plus élevé soient celles où les deux parents travaillent à temps plein, auquel cas ils auraient besoin de recourir à des modes officiels de services de garde qui sont plus susceptibles d'être officiels (p. ex. aux services de garde en garderie plutôt qu'aux services de garde en milieu familial). L'étude a révélé que l'emploi des mères était fortement lié aux recours aux services de garde au Canada (Zhang *et al.*, 2021).

## Limites

Il convient de souligner quelques limites de la présente étude. Premièrement, comme mentionné précédemment, les renseignements sur les services de garde en milieu familial titulaire d'un permis sur une base individuelle ainsi que sur ceux agréés par un organisme n'étaient pas accessibles au public pour certaines provinces. Seuls l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut disposaient de renseignements accessibles au public sur les fournisseurs de services de garde en milieu familial titulaires d'un permis. Lorsque ces provinces et territoires ont été examinés séparément, l'exactitude de la déclaration des parents au sujet de l'agrément du service de garde de leurs enfants a augmenté, et ce, pour toutes les caractéristiques des parents et des enfants. Il est possible que les parents utilisent également ces listes pour extraire et localiser des renseignements sur les services de garde officiels, ce qui souligne l'importance d'utiliser des listes publiques provinciales ou territoriales qui sont à jour et exactes. Les résultats de cette étude devraient être considérés comme provisoires, car ils sous-estiment probablement l'exactitude des déclarations des parents ayant recours aux services de garde en milieu familial officiels dans les provinces et les territoires qui ne fournissent pas ces renseignements.

Deuxièmement, ce ne sont pas tous les parents et tuteurs qui ont fourni le nom et l'emplacement du service de garde de leurs enfants dans le cadre de l'enquête, à l'exception d'un peu plus du quart des participants de la présente étude. Selon une analyse préliminaire, les parents qui n'ont pas fourni ces renseignements étaient sensiblement moins susceptibles d'avoir recours à des services de garde officiels; 90 % des parents qui ont déclaré avoir recours à des services de garde agréés ont fourni des renseignements sur l'emplacement, comparativement à 32 % qui ont déclaré utiliser des services de garde non agréés. De plus, la fourniture de renseignements sur les services de garde agréés variait selon le type de service de garde; 93 % des parents dont l'enfant fréquentait un service de garde en garderie ou un programme de garde avant ou après l'école ont fourni les renseignements requis. Cela se compare à 79 % qui ont recours à un service de garde en milieu familial, à 63 % qui ont recours à la garde à domicile par une personne non apparentée et à 11 % qui ont recours à la garde par une personne apparentée. Un examen plus poussé des données de ce groupe donne à penser que les parents qui ont

fourni ces renseignements étaient plus susceptibles d'avoir un niveau de scolarité plus élevé (78 % de ceux possédant un baccalauréat ont fourni des renseignements, comparativement à 69 % de ceux ayant au plus un diplôme d'études secondaires), mais ne différaient pas de façon importante du point de vue de leur revenu, de leur identité autochtone, de leur statut d'immigrant, de leur structure familiale (monoparentale ou biparentale) ou de l'emplacement (milieu rural ou urbain) de la résidence. Ces résultats semblent indiquer que les parents qui sont disposés à fournir des renseignements sur l'emplacement sont plus susceptibles de confier leurs enfants à des services de garde en garderie, mais ne sont pas si différents sur le plan des caractéristiques sociodémographiques autres que le niveau de scolarité.

## Conclusions

Selon les résultats de la présente étude, même si de nombreux parents savent si le service de garde que fréquente leur enfant est officiel ou non, environ 20 % à 30 % des parents croient que leur enfant fréquente un service de garde officiel alors que ce n'est pas le cas. Cela donne à penser que la majorité, mais non l'ensemble, des parents déclarent avec exactitude le statut réglementé des modes de garde de leurs enfants. Cela montre aussi l'importance d'améliorer la visibilité de ces renseignements afin que les parents puissent être des utilisateurs bien informés des services de garde officiels. De plus, les facteurs jouant un rôle important dans le choix des parents quant au type de services de garde peuvent être associés à l'exactitude des renseignements déclarés sur le statut réglementé. Autrement dit, les parents ayant recours à des services de garde en milieu familial, les parents d'enfants de 4 ou de 5 ans et les parents ayant un faible niveau de scolarité et un faible revenu du ménage déclarent avec une moins grande exactitude le statut réglementé des modalités de garde de leurs enfants que leurs homologues ayant un niveau de scolarité et un revenu élevés et dont les enfants sont plus jeunes et placés en service de garde en garderie. Ces renseignements seront importants pour la déclaration des statistiques sur les services de garde officiels au Canada, en particulier lorsqu'ils reposent sur des enquêtes menées auprès des parents, et pour les décideurs qui cherchent à accroître la participation dans les services de garde officiels. (Pour une revue des services de garde informels dans le contexte d'autres secteurs réglementés, consultez White *et al.* [2019].) Afin de progresser dans cette direction, il serait utile d'avoir une liste publique, complète et à jour des services de garde en milieu familial officiels de toutes les provinces et de tous les territoires aux fins de validation supplémentaire des déclarations des parents. Des indications claires du statut d'agrément sont nécessaires, en particulier pour les services de garde en milieu familial.

## Bibliographie

Affaires mondiales Canada. (2018). *Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : examen national volontaire du Canada*, Gouvernement du Canada.

Bassok, D., Fitzpatrick, M., Greenberg, E. et Loeb, S. (2016). Within- and between-sector quality differences in early childhood education and care, *Child Development*, 87(5), 1627-1645.  
<https://doi.org/10.1111/cdev.12551>

Bigras, N., Bouchard, C., Cantin, G., Brunson, L., Coutu, S., Lemay, L., Tremblay, M., Japel, C. et Charron, A. (2010). A comparative study of structural and process quality in center-based and family-based child care services, *Child & Youth Care Forum*, 39(3), 129-150.

Blank, R. (2000). When can public policy makers rely on private markets? The effective provision of social services, *The Economic Journal*, 110(462), C34-C49.

Bushnik, T. (2006). *La garde des enfants au Canada* (Série de documents de recherche sur les enfants et les jeunes, n° 3). Statistique Canada.

Cryer, D. et Burchinal, M. (1997). Parents as child care consumers, *Early Childhood Research Quarterly*, 12, 35-58.

Davey, K. et Stepic Lue, J. (2021). *From investment to action: Building a Canada-wide child care system*. Public Policy Forum.

Davidson, A. M., Burns, S., Hampton, D., White, L. et Perlman, M. (2021). Policy frameworks and parental choice: Using conjoint analysis to understand parental decision making for child care, *Journal of Family Issues*, 1-29.

Emploi et Développement social Canada. (2018). *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html>

Fenech, M., Harrison, L. et Sumsion, J. (2011). Parent users of high-quality long day care, *Australasian Journal of Early Childhood*, 36(1), 95-103. <https://doi.org/10.1177/1836939111103600115>

Findlay, L. C. (2019). *Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de 0 à 5 ans dans les provinces et les territoires* (Aperçus économiques, n° 99). Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2019013-fra.pdf>

Friendly, M., Feltham, L. E., Mohamed, S. S., Nguyen, N. T., Vickerson, R. et Forer, B. (2020). *Early childhood education and care in Canada 2019*, Childcare Resource and Research Unit.

Geoffroy, M.-C., Séguin, J. R., Lacourse, É., Boivin, M., Tremblay, R. E. et Côté, S. M. (2012). Parental characteristics associated with childcare use during the first 4 years of life: Results from a representative cohort of Québec families, *Canadian Journal of Public Health*, 103, 76-80.  
<https://doi.org/10.1007/BF03404073>

Goelman, H. et Pence, A. (1988). Children in three types of day care: Daily experiences, quality of care and developmental outcomes, *Early Child Development and Care*, 33(1), 67-76.  
<https://doi.org/10.1080/0300443880330105>

Harmon-Jones, E. et Mills, J. (2019). « An introduction to cognitive dissonance theory and an overview of current perspectives on the theory ». Dans E. Harmon-Jones (dir.), *Cognitive dissonance : Re-examining a pivotal theory in psychology* (p. 3-24). American Psychological Association.

<https://doi.org/10.1037/0000135-001>

Howe, N., Jacobs, E., Vukelich, G. et Recchia, H. (2013). Canadian parents' knowledge and satisfaction regarding their child's day-care experience, *Journal of Early Childhood Research*, 11, 133-148.

<https://doi.org/10.1177/1476718X12466214>

Japel, C. et Friendly, M. (2018). *Inequalities in access to early childhood education and care in Canada: The equal access study*, (ICEC Working Paper Series, vol. 4), International Centre Early Childhood Education and Care.

Japel, C., Tremblay, R. E. et Côté, S. M. (2005). Quality counts! Assessing the quality of daycare services based on the Quebec longitudinal study of child development, *IRPP Choices*, 11(5).

<https://irpp.org/wp-content/uploads/assets/vol11no5.pdf>

Kohen, D., Dahinten, V., Khan, S. et Hertzman, C. (2008). Child care in Quebec, *Canadian Journal of Public Health*, 99, 451-455. <https://doi.org/10.1007/BF03403774>

Larose, M.-P., Haeck, C., Ouellet-Morin, I., Baker, E. D. et Côté, S. (2021). Childcare attendance and academic achievement at age 16 years, *Journal of the American Medical Association Pediatrics*.

<https://doi.org/10.1001/jamapediatrics.2021.1192>

Love, J. M., Harrison, L., Sagi-Schwartz, A., van Ijzendoorn, M. H., Ross, C., Ungerer, J. A., Raikes, H., Brady-Smith, C., Boller, K., Brooks-Gunn, J., Constantine, J., Eliason Kisker, E., Paulsell, D. et Chazan-Cohen, R. (2003). Child care quality matters: How conclusions may vary with context, *Child Development*, 74, 1021-1033. <https://doi.org/10.1111/1467-8624.00584>

Ministère des Finances Canada. (2021). *Budget de 2021 : Un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien*. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/04/budget-de-2021--un-plan-dapprentissage-et-de-garde-des-jeunes-enfants-pancanadien.html>

Prentice, S. et White, L. A. (2019). Childcare deserts and distributional disadvantages: The legacies of split childcare policies and programmes in Canada, *Journal of International and Comparative Social Psychology*, 35(1), 59-74. <https://doi.org/10.1080/21699763.2018.1526700>

Romano, E., Kohen, D. et Findlay, L. C. (2010). Associations among child care, family, and behaviour outcomes in a nation-wide sample of preschool-aged children, *International Journal of Behavioral Development*, 34(5), 427-440. <https://doi.org/10.1177/0165025409351657>

Shpancer, N., Bowden, J., Ferrell, M., Pavlik, S., Robinson, M., Schwind, J., Volpe, E., Williams, L. et Young, J. (2002). The gap: Parental knowledge about daycare, *Early Child Development and Care*, 172, 635-642. <https://doi.org/10.1080/03004430215108>

Statistique Canada. (2019). « Fichier de familles T1, Estimations finales, 2017 », *Guide de référence technique pour les estimations annuelles du revenu des familles de recensement, des particuliers et des aînés*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72-212-x/72-212-x2019001-fra.htm>

Statistique Canada. (2021, 7 avril). Enquête sur les modes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, 2020, *Le Quotidien*.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210407/dq210407b-fra.htm>

Stitou, M., Bourgeault, I.-L. et Kohen, D. (2018). The job content, context, and requirements of regulated home-based childcare workers, *New Solutions*, 24, 607-628. <https://doi.org/10.1177/1048291117739417>

Vermuza, P., Perlman, M. et White, L. A. (2019). Understanding early childhood education and care utilization in Canada: Implications for demand and oversight, *International Journal of Child Care and Education Policy*, 13(7). <https://doi.org/10.1186/s40723-019-0063-8>

White, L. A., Perlman, M., Davidson, A. et Rayment, E. (2019). Risk perception, regulation, and unlicensed child care: Lessons from Ontario, Canada, *Journal of Risk Research*, 22(7), 878-896.

Zhang, S., Garner, R., Heidinger, L. et Findlay, L. (2021). Le recours par les parents aux services de garde d'enfants et les différences dans l'utilisation de ces services selon la situation d'emploi de la mère, *Regards sur la société canadienne*. Statistique Canada.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2021001/article/00007-fra.htm>